

Société de commissariat aux comptes  
3 rue du Docteur Charles-Gabriel PRAVAZ  
69110 SAINTE FOY LES LYON

**MJC Monplaisir**  
Association loi 1901

25 avenue des Frères Lumiere  
69008 LYON

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2025**

**Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées (exercice clos le 31 août 2025)**

A l'attention des adhérents de la MJC Monplaisir,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Fait à Sainte Foy Les Lyon, le 15 janvier 2026

**Le Commissaire aux comptes**

2S AUDIT

Christian BORRIONE